

DELIBERATION **DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 MARS 2024.**

Conseillers en exercice	:	33
Présents	:	23
Pouvoirs	:	7
Absents	:	3

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze Mars, à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire et sur convocation qui leur a été adressée le huit Mars deux mille vingt-quatre, conformément aux articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

M. Paul CARRERE, Maire,

M.M. Isabelle CANTEGREIL, Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY, Rose-Marie ABRAHAM, Christelle GUILHEMSAN, Yannick VILLATORO, Anaïs CADIS, Daniel BIREMONT, Nathalie MOMEN, Adjoint

M.M. Philippe BOUCHONNEAU, Martine COULOUDOU, Daniel REISEMBERG, Alain CLOUTOUR, Marie-Christine ALTIMIRA, Pascale MOURIERE, Angéline GUILHEMSAN, Nacira LAROUSSE, Christian PIT, Arnaud BRUNET, Philippe ESPUNA, Katia LEFEVRE, Anaïs BAREYT, Mickael EECKHOUDT

Absents excusés ayant donné Pouvoirs :

Claude LABORDE à Christian PIT

Véronique CARRERE à Nacira LAROUSSE

Didier STEVENIN à Yannick VILLATORO

Michel GOURDON à Christelle GUILHEMSAN

Nicolas MATHIO à Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY

Cyril BIREMONT à Paul CARRERE

Céline BROQUERE à Anaïs BAREYT

Absents :

M.M. Luc SCOGNAMIGLIO, Pierre GALIBERT, Annick CREISMEAS

Secrétaire de séance :

M. Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY

Point 08 de l'ordre du jour.

Délibération n° 2024.23.

Objet : EXAMEN DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 – COMMUNE DE MORCENX-LA-NOUVELLE, LOTISSEMENTS COMMUNAUX DE MORCENX-LA-NOUVELLE

**Point 08 de l'ordre du jour.****Délibération n° 2024.23.**

Objet : EXAMEN DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 – COMMUNE DE MORCENX-LA-NOUVELLE, LOTISSEMENTS COMMUNAUX DE MORCENX-LA-NOUVELLE

Monsieur le Maire demande de bien vouloir désigner un Président de séance et il propose la candidature de Monsieur Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY, 2ème Adjoint de la Commune Nouvelle et vice-Président de la commission Finances, conformément à l'article 2121- 14 du C.G.C.T.

Après débats,

Le Conseil Municipal, à mains levées, à l'unanimité

.DESIGNE Monsieur BAYLAC-DOMENGETROY, Président de la Séance.

Monsieur Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY, Président de la séance du conseil municipal de la commune nouvelle :

- donne lecture des comptes administratifs de l'exercice 2023 de la commune historique de Morcenx-la-Nouvelle, de ses budgets annexes lotissements, dressés par Monsieur le Maire de la commune, Monsieur Paul CARRERE, annexés ci-joint avec une note de synthèse.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2023

BALANCE GENERALE – COMMUNE DE MORCENX-LA-NOUVELLE

Libellés	Prévu	Réalisé	A continuer	Total
Section de Fonctionnement				
Dépenses	10 005 290,08 €	8 602 321,16 €		8 602 321,16 €
Recettes	10 005 290,08 €	10 514 719,70 €		10 514 719,70 €
Déficit				
Excédent		1 912 398,54 €		1 912 398,54 €
Section d'Investissement				
Dépenses	8 387 021,12 €	2 563 216,72 €	3 436 060,00 €	5 999 276,72 €
Recettes	8 387 021,12 €	3 909 759,19 €	1 384 489,87 €	5 294 249,06 €
Déficit			- 2 051 570,13 €	- 705 027,66 €
Excédent		1 346 542,47 €		
Résultat global				
Déficit			- 2 051 570,13 €	
Excédent		3 258 941,01 €		1 207 370,88 €



BALANCE GENERALE – LOTISSEMENT PERNAUTUC II

Libellés	Prévu	Réalisé	A continuer	Total
Section de Fonctionnement				
Dépenses	671 000,00 €	20 678,78 €		20 678,78 €
Recettes	671 000,00 €	- €		- €
Déficit				
Excédent		- 20 678,78 €		- 20 678,78 €
Section d'Investissement				
Dépenses	390 858,61 €	160 858,61 €		160 858,61 €
Recettes	390 858,61 €	- €		- €
Déficit				- 160 858,61 €
Excédent		- 160 858,61 €		
Résultat global				
Déficit				
Excédent		- 181 537,39 €		- 181 537,39 €

BALANCE GENERALE – LOTISSEMENT DU BOURDIOU

Libellés	Prévu	Réalisé	A continuer	Total
Section de Fonctionnement				
Dépenses	76 759,71 €	- €		- €
Recettes	76 759,71 €	41 713,71 €		41 713,71 €
Déficit				
Excédent		41 713,71 €		41 713,71 €
Section d'Investissement				
Dépenses	41 788,71 €	41 788,71 €		41 788,71 €
Recettes	41 788,71 €	- €		- €
Déficit				- 41 788,71 €
Excédent		- 41 788,71 €		
Résultat global				
Déficit				
Excédent		- 75,00 €		- 75,00 €



BALANCE GENERALE – LOTISSEMENT DE L'HOSTE

Libellés	Prévu	Réalisé	A continuer	Total
Section de Fonctionnement				
Dépenses	37 548,03 €	- €		- €
Recettes	37 548,03 €	108,03 €		108,03 €
Déficit				
Excédent		108,03 €		108,03 €
Section d'Investissement				
Dépenses	31 287,84 €	31 287,84 €		31 287,84 €
Recettes	31 287,84 €	- €		- €
Déficit				- 31 287,84 €
Excédent		- 31 287,84 €		
Résultat global				
Déficit				
Excédent		- 31 179,81 €		- 31 179,81 €

Après débats, à mains levées, le Conseil Municipal, Monsieur Paul CARRERE (+ POUVOIR DE Cyril BIREMONT) s'étant retiré pour le vote :

- DECIDE d'approuver les Comptes Administratifs 2023 du Budget Principal de la Commune de Morcenx-la-Nouvelle

28 voix Pour
0 voix Contre
0 Abstentions

- DECIDE d'approuver les Comptes Administratifs 2023 du Budget Annexe du lotissement de Pernautuc II

28 voix Pour
0 voix Contre
0 Abstentions

- DECIDE d'approuver les Comptes Administratifs 2023 du Budget Annexe du lotissement du Bourdiou

28 voix Pour
0 voix Contre
0 Abstentions

- DECIDE d'approuver les Comptes Administratifs 2023 du Budget Annexe du lotissement de l'Hoste

28 voix Pour
0 voix Contre
0 Abstentions



BALANCE GENERALE – COMPTES ADMINISTRATIFS AGREGES 2023

Libellés	Prévu	Réalisé	A continuer	Total
Section de Fonctionnement				
Dépenses	10 790 597,82 €	8 622 999,94 €	- €	8 622 999,94 €
Recettes	10 790 597,82 €	10 556 541,44 €	- €	10 556 541,44 €
Déficit	- €	- €	- €	- €
Excédent	- €	1 933 541,50 €	- €	1 933 541,50 €
Section d'Investissement				
Dépenses	8 850 956,28 €	2 797 151,88 €	3 436 060,00 €	6 233 211,88 €
Recettes	8 850 956,28 €	3 909 759,19 €	1 384 489,87 €	5 294 249,06 €
Déficit	- €	- €	- 2 051 570,13 €	- 938 962,82 €
Excédent	- €	1 112 607,31 €	- €	- €
Résultat global				
Déficit	- €	- €	- 2 051 570,13 €	- €
Excédent	- €	3 046 148,81 €	- €	994 578,68 €

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que conformément à l'article R421-1 à R 421-7 du Code de Justice administrative le Tribunal Administratif de Pau peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible via le site Internet <http://telerecours.fr>

Fait à Morcenx la Nouvelle, le 14/03/2024.

Le Secrétaire de séance,
Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY.

Le Maire,
Paul CARRERE.

Copies : Préfecture
Chrono – Dossier CM
Compta

Envoyé en préfecture le 18/03/2024

Reçu en préfecture le 18/03/2024

Publié le 18/03/2024

ID : 040-200084713-20240314-2024_23-BF





NOTE DE SYNTHÈSE COMPTE ADMINISTRATIF 2023

COMMUNE DE MORCENX-LA-NOUVELLE

COMMUNE :

Démographie :

La population INSEE passe de 5119 habitants en 2022 à **5108 habitants en 2023**. (Pour mémoire : 5552 habitants en 2015). Cette constatation de baisse de population a un impact négatif sur les ratios par habitant. Le recensement effectué en 2023 devrait permettre de voir la population INSEE augmenter à partir de 2024.

Equilibre financier :

Le Compte Administratif 2023 de la Commune présente un excédent de fonctionnement de **1.912.398,54 €** avec un excédent N-1 reporté de 1.208.347,35 €.

La section d'investissement de l'année présente elle aussi un excédent de **1.346.542,47 €**.

Les restes à réaliser s'élevant à 3.436.060,00 € en dépenses et 1.384.489,87 € en recettes, l'excédent d'investissement couvre une partie du solde des restes à réaliser. L'excédent de fonctionnement sera donc en partie affecté en investissement pour couvrir le solde du besoin de financement des restes à réaliser et en partie reporté en fonctionnement en 2024 (pour 1.207.370,88 €).

Ce résultat est obtenu en n'ayant réalisé aucun emprunt sur 2023 et grâce à la cession de biens immobiliers pour 169.300 €.

Fiscalité et dotations de l'état :

Les taux de fiscalité ont été augmentés de 7 % en 2023 et l'évolution des bases était de 7,1 %.

La taxe additionnelle sur les droits de mutation baisse en 2023 de 185.932 € à 168.606,09 €.

Les compensations augmentent de 13.341 €.

Les attributions de compensation et la DGF sont dans l'ensemble stables et la DSR augmente de 18.522 €

Capacité d'autofinancement :

L'épargne brute hors produits de cession et autres produits et charges exceptionnels est de 963.423,12 €.

Les travaux en régie (fournitures et main d'œuvre) sont considérés comme des charges d'équipement et sont donc à ajouter à ce résultat pour obtenir la CAF brute.

Cette **CAF brute annuelle** s'élève donc **1.263.423,12 €** et couvre le remboursement en capital de la dette : 794.924,01 €.



Il reste donc après le remboursement en capital de la dette une **CAF nette** de dépenses d'équipement de **1.426.596,54 €**. Le reste des dépenses d'équipement est financé par les subventions (384.609,21 €), par les cessions d'immobilisations (169.300,00 €), et par les ressources propres (FCTVA et taxe d'aménagement (617.324,97 €).

Endettement :

Fin 2023, la **dette** communale du budget principal (dette SYDEC incluse) est passée de **7.321.590,25 €**, à **6.782.011,28 €**, sans nouvel emprunt direct, mais en constatant un emprunt réalisé par le SYDEC pour le compte de la commune à hauteur de 255.345,04 €

La collectivité n'a aucun emprunt toxique et une nouvelle année **se désendette de 539.578,97 €**. Sa capacité de remboursement se situe fin 2023 à **5,37 années** (Dette / épargne brute).

La **ligne de trésorerie** en cours au 31/12/2023 est de **400.000 €** non mobilisés, nécessaires à sécuriser le fonds de roulement de la Commune pendant les 6 premiers mois de chaque année, avant l'encaissement de la DSR, des compensations et pour financer les stocks de terrains des lotissements.

Effort sur les charges de fonctionnement :

- le 011 « charges à caractère général » a augmenté de 1.798.849,65 € à 2.020.673,16 € (+12.33%)

Cette hausse est due essentiellement à l'inflation, notamment sur les dépenses énergétiques.

- le 012 « charges de personnels » a augmenté de 4.224.088,52 € à 4.501.708,16 € (+6,57%)

Le glissement vieillesse technicité (GVT) habituel représente une hausse annuelle de 1,5%, soit environ 50.000,00 €. L'harmonisation du régime indemnitaire représente une augmentation de l'enveloppe annuelle d'environ 25.000 € sur 2023. Enfin, cette année la valeur du point a été révisée en juillet impactant de près de 60.000 € le budget communal pour une année pleine.

Les crédits affectés pour les remplacements d'agents malades ont été doublés (228.300 €), à cause d'une importante sinistralité, compensés toutefois par les remboursements de l'assurance.

Le coût du recensement n'est lui non plus pas négligeable : 31.383 € pour 9.516 € de subventions de l'Etat

L'évolution moyenne annuelle des dépenses réelles de fonctionnement est de **5,61 % entre 2022 et 2023**.

Dans le même temps, les recettes réelles de fonctionnement ont quant à elles augmenté **de 5,33 %**.

Des dépenses d'équipement maîtrisées :

Les dépenses d'équipement s'élèvent en 2023 à **1.426.596 €**, travaux en régie inclus, subventionnées à hauteur de 384.609,21 €.



Libellé	Total Budget	Mandats	Restes à Réaliser
CRECHE ET MAM	1 433 243,60	191 371,90	1 000 000,00
SALLE MULTI-ACTIVITE	995 623,20	39 830,27	955 000,00
REVITALISATION CENTRE-VILLE	1 500 000,00	62 160,00	240 000,00
AMENAGEMENT ROUTIER ROUTE DEPARTEMENTALE	490 648,00	0,00	213 000,00
TRAVAUX DE BATIMENTS	471 657,40	181 481,20	290 000,00
ACQUISITION MATERIELS	352 223,95	237 289,50	114 000,00
TRAVAUX EN REGIE	300 000,00	300 000,00	0,00
AMENAGEMENTS SPORTIFS EXTERIEURS	250 000,00	108 342,00	141 000,00
RENOVATION ECOLOGIQUE	530 000,00	0,00	100 000,00
VOIRIE	167 700,00	13 754,00	153 000,00
TERRAINS	555 000,00	193 958,24	100 000,00
ADAP	15 000,00	118,27	11 260,00
EQUIPEMENTS DIVERS	70 000,00	29 326,00	40 000,00
CONFORTEMENT EGLISE MORCENX BOURG	75 046,97	68 965,16	1 000,00
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	57 000,00	0,00	57 000,00
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	20 800,00	0,00	20 800,00

7 283 943,12 1 426 596,54 3 436 060,00

Etat des provisions :

Fin 2023, les provisions pour créances douteuses sont portées à **120.175,97 €**, incluant celles historiques de l'ex-service des eaux et assainissement.

En conclusion :

La Commune poursuit ses objectifs de désendettement, de maîtrise des dépenses de fonctionnement en faisant face à la baisse des dotations et à l'augmentation naturelle des charges de personnels. En parallèle, un effort est fait pour trouver des financements par subventions et ainsi limiter le reste à charge des dépenses d'équipement engagées.

LOTISSEMENTS :

Globalement les budgets lotissements sont en déficits essentiellement causés par le non renouvellement de prêts et au stock de terrains non encore vendus.

Bourdiou :

Le lotissement du Bourdiou est en excédent de fonctionnement de **+ 41.713,71 €** et en déficit d'investissement de **- 41.788,71 €** représentant le stock de terrains cessibles, soit 2 lots sur 28 en cours de vente.

Ce lotissement ne fait plus état d'emprunt en 2023.

Pernautuc 2 :

Le lotissement de Pernautuc 2 est en déficit de fonctionnement de - **20.678,78 €** et en déficit d'investissement de - **160.858,61 €** représentant le stock de terrains cessibles.

Ce lotissement ne fait plus état d'emprunt en 2023.

L'Hoste :

Le lotissement de l'Hoste est en excédent de fonctionnement de **108,03 €** et en déficit d'investissement de - **31.287,84 €** représentant le stock de terrains cessibles, soit 1 lot réservé.

Ce lotissement ne fait pas état d'emprunt en 2023.

BALANCE GENERALE – COMPTES ADMINISTRATIFS AGREGES 2023

Libellés	Prévu	Réalisé	A continuer	Total
Section de Fonctionnement				
Dépenses	10 790 597,82 €	8 622 999,94 €	- €	8 622 999,94 €
Recettes	10 790 597,82 €	10 556 541,44 €	- €	10 556 541,44 €
Déficit	- €	- €	- €	- €
Excédent	- €	1 933 541,50 €	- €	1 933 541,50 €
Section d'Investissement				
Dépenses	8 850 956,28 €	2 797 151,88 €	3 436 060,00 €	6 233 211,88 €
Recettes	8 850 956,28 €	3 909 759,19 €	1 384 489,87 €	5 294 249,06 €
Déficit	- €	- €	- 2 051 570,13 €	- 938 962,82 €
Excédent	- €	1 112 607,31 €	- €	- €
Résultat global				
Déficit	- €	- €	- 2 051 570,13 €	- €
Excédent	- €	3 046 148,81 €	- €	994 578,68 €